

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE COÛT DES PROGRAMMES DE PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

Question n° 202—**M. Gleave:**

1. a) Quel a été le coût total de chacun des programmes de publicité concernant la distribution du courrier dans un délai donné, b) dans combien de publications a-t-on fait paraître l'annonce publicitaire?

2. a) Quel a été le coût du programme publicitaire concernant la présente émission d'obligations d'épargne du Canada et b) combien de temps la campagne publicitaire durera-t-elle et quel en sera le coût définitif?

3. a) Quel a été le coût total du programme de publicité concernant les nouveaux chèques, b) dans combien de publications a-t-on fait paraître l'annonce publicitaire, c) combien a-t-elle coûté par publication?

(Le document est déposé.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, pourrait-on réserver les autres avis de motions tendant au dépôt de documents?

M. l'Orateur: Peut-on réserver tous les avis de motions?

Une voix: Non.

M. l'Orateur: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

LE REVENU FAMILIAL GARANTI

L'URGENCE DE LA MESURE—LES NÉGOCIATIONS AVEC LE QUÉBEC

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Quand la Chambre est-elle censée étudier le bill C-170 prévoyant un régime de revenu familial garanti, et le gouvernement considère-t-il ce bill comme une mesure urgente?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le gouvernement considère ce projet de loi comme très important. Il en déterminera le moment propice de l'étude après discussion entre le leader à la Chambre, les membres du parti ministériel et des porte-parole des autres partis quant au temps dont pourra disposer la Chambre.

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, où en sont rendues les négociations avec les provinces, en particulier avec le Québec, quant aux dernières propositions relatives à l'intention du gouvernement de présenter ce projet de loi?

L'hon. M. Munro: La formule proposée dans la lettre que le premier ministre a fait parvenir au premier ministre Bourassa a reçu un accueil favorable de la part du gou-

[M. l'Orateur.]

vernement du Québec, et j'espère que les négociations qui suivront seront couronnées de succès.

* * *

L'ÉNERGIE

YUKON ET T. N.-O.—L'EMBARGO TEMPORAIRE SUR LES PERMIS D'EXPLORATION

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle porte sur l'embargo temporaire sur la délivrance de permis d'exploration pétrolière et gazière au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest qu'il a annoncé à Calgary. Un tel embargo vise-t-il à forcer les compagnies de pétrole et de gaz à prendre une décision quant à l'aménagement d'un pipe-line le long de la vallée du Mackenzie ou le ministre a-t-il en vue un autre objectif?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ferais bien de compléter la question du député en signalant qu'il s'agit aussi des zones situées au large des côtes orientales et occidentales, y compris la baie d'Hudson. Depuis quelque temps, mon ministère et celui des Affaires indiennes et du Nord canadien ont eu d'autres entretiens avec les représentants de l'industrie pétrolière à propos d'un amendement aux règlements sur le pétrole et le gaz qui régissent l'octroi de permis et les baux à l'égard du pétrole et du gaz. Les consultations sont maintenant terminées et je recommande au cabinet de modifier les règlements. Comme nous en sommes arrivés à une conclusion à ce sujet, il semble raisonnable de ne plus délivrer de permis en vertu des anciens règlements, mais d'accorder plutôt un moratoire jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux règlements au cours de l'été, prévoyons-nous. La question n'est pas du tout reliée à celle d'un pipe-line le long de la vallée du Mackenzie.

LE PIPE-LINE DU MACKENZIE—LES EXIGENCES RELATIVES À L'OCTROI DE PERMIS

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Étant donné que plusieurs ministres se sont déclarés en faveur d'un droit de passage pour permettre la construction d'oléoducs et de gazoducs le long du fleuve Mackenzie, puis-je demander au ministre s'il veut bien s'engager à faire une déclaration aussitôt que possible concernant les conditions à remplir pour obtenir une permission de ce genre; nous dirait-il aussi plus spécialement si ces pipelines appartiendraient à des intérêts étrangers qui en auraient le contrôle, s'il s'agirait de transporteurs publics, et qui établirait les tarifs pour le transport du pétrole et du gaz ainsi que les autres données que les députés devraient connaître avant que tout engagement soit pris?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je rappelle au député qu'il y a plus d'un an mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a donné des directives concernant la construction d'un pipe-line dans le Nord. Quant à certains détails précis que le député vient d'évoquer, je ne puis prévoir que nous pourrions recevoir des demandes en vue de la construction d'un pipe-line ni par conséquent en définir les critères, d'ici la fin de l'année civile actuelle. Nous sommes en train de terminer les études écologiques et économiques concernant les conditions que le gouver-